



L'essentiel & plus encore

Terres d'Alliance

Toute l'actualité de la MSA Dordogne, Lot et Garonne

N° 37 - Juillet 2019

ÉDITO

Chers collègues élus, chers amis,

L'Assemblée Générale du 24 mai dernier était la dernière du mandat. Nous sommes revenus sur le chemin parcouru par notre caisse et les défis relevés pour

maintenir sa présence et son action en milieu rural. Je remercie d'ailleurs messieurs les députés Damaisin et Lauzzana pour leurs discours si reconnaissants à l'égard de la MSA et de son engagement auprès de ses ressortissants.

Cette journée marquait aussi le lancement de la préparation des élections MSA qui auront lieu du 20 au 31 janvier 2020. Je voudrais, là aussi, remercier l'ensemble de nos partenaires qui ont exprimé leur engagement auprès de la MSA en déposant un petit mot sur le mur des signataires. C'est l'occasion pour moi de rappeler que la MSA n'agit pas seule sur les territoires. Partout, elle s'investit aux côtés de ses partenaires avec qui elle partage la même volonté de servir la population agricole et rurale.

Il nous faut réussir ces élections et je compte sur votre mobilisation. C'est avec enthousiasme et détermination que nous relèverons ce nouveau défi capital pour l'avenir de notre régime.

Jean-François Fruttero
Président de la MSA DLG



AG 2019



La dernière AG avant les élections

L'Assemblée Générale s'est tenue le 24 mai dernier à l'espace culturel François Mitterrand à Boé en présence de Thierry Manten, 1^{er} Vice-président de la Caisse centrale MSA et animée par l'humoriste Jean-Pierre Dupin.

Jean-François Fruttero a accueilli, pour la 1^{re} fois en tant que Président, près de 300 élus, de nombreux partenaires et a salué la présence de messieurs Damaisin et Lauzzana, députés de Lot-et-Garonne.

Retour sur l'activité de la caisse

Dans son discours de bienvenue, Jean-François Fruttero s'est dit heureux de partager ce moment privilégié avec les élus et de pouvoir échanger avec eux sur les actions menées par notre MSA.

Lysiane Lenice, Directrice Générale, a ensuite présenté l'activité 2018 en exposant les grandes masses financières gérées par l'entreprise et les principales activités des services.

Parmi les faits marquants, elle s'est félicitée du bon fonctionnement du centre de contact téléphonique qui apporte des réponses aux problématiques rencontrées par les employeurs de main-d'œuvre.

Des élus engagés sur le territoire

Le rapport mutualiste de Pierre Dagrass, 1^{er} Vice-président, a porté sur les actions de terrain mises en œuvre par la MSA durant le mandat. Il a valorisé le rôle des délégués

et leur indispensable place en milieu rural. Deux films ont illustré l'initiative des élus au travers de deux actions : "Anticiper et préparer son départ à la retraite" et "Former les sauveteurs secouristes".

La dernière AG du mandat

Après un moment consacré aux échanges avec la salle, le Président a présenté son rapport moral dans lequel il est revenu sur le chemin parcouru par la caisse durant ces 5 années, en rappelant notamment la réussite du projet de mutualisation de proximité avec la MSA du Limousin.

Il a aussi abordé les élections MSA de 2020, en insistant sur l'enjeu majeur qu'elles représentent pour notre Institution et pour la profession agricole.

De son côté, Thierry Manten, 1^{er} Vice-président de la CCMSA, a évoqué les dossiers portés par la Caisse Centrale et en particulier le Plan Stratégique MSA 2025, dont il a présidé le comité de pilotage.

Avant de clôturer l'AG, Jean-François Fruttero a rendu un hommage chaleureux à Claudine Faure pour son action et son implication en tant que Présidente.

Les chiffres clés de l'activité 2018

Lysiane Lenice, Directrice Générale de la MSA Dordogne, Lot et Garonne, a présenté l'activité 2018 avec, notamment, les grandes masses financières gérées par la caisse. Extraits...



NOS ADHÉRENTS

179 400 ressortissants

soit **23,9 %** de la population de Dordogne, Lot et Garonne

11 525 chefs d'exploitation

5 352 employeurs

45 662 salariés

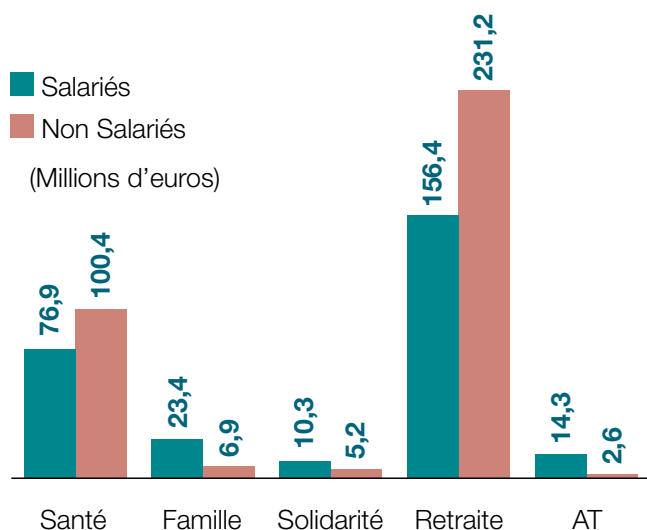
116 323 retraités

30 571 actifs

7 363 enfants

LES PRESTATIONS VERSÉES 627,7 MILLIONS D'€

de prestations sociales ont été versées en 2018.



LES COTISATIONS ÉMISES 181 MILLIONS D'€

c'est le montant des cotisations appelées en 2018.

128,3 M€ pour les salariés

52,7 M€ pour les non salariés

L'ACTION SANITAIRE ET SOCIALE 4,9 MILLIONS D'€

c'est le montant des aides au bénéfice des adhérents en matière d'action sanitaire et sociale.

2,83 M€ pour l'enfance/famille

0,34 M€ pour le public fragile

1,72 M€ pour les personnes âgées

Les vœux des élus



Laurent Sure a lu les vœux adressés aux Pouvoirs Publics par les élus de la MSA DLG.

RETRAITE

● Demander, dans le cadre du cumul emploi retraite, que toutes activités cotisées soient génératrices de droit retraite.

SANTÉ

- Obliger les professionnels de santé à enrichir le dossier médical partagé.
- Réclamer que le décès d'un exploitant ouvre droit à un

capital décès pour les héritiers dans les mêmes conditions que pour le décès d'un salarié.

- Rendre opposable l'accès au médecin traitant pour tout assuré en faisant la demande

VIE MUTUALISTE

- Donner aux délégués suppléants (1^{er} et 3^e collèges) un droit de vote aux assemblées générales dès lors que les titulaires sont absents.

LE LIVRET QUESTIONS / RÉPONSES remis aux élus, le jour de l'AG, sera disponible lors des prochaines réunions de l'échelon local.

LE MÉMENTO "CHIFFRES UTILES 2018" est publié sur le site dlg.msa.fr, rubrique : Élu MSA > La vie mutualiste > Assemblées Générales MSA DLG

TELEX

L'INFO DE NOS PARTENAIRES

Le site www.lagriculture-recrute.org est un outil simple et adapté à l'emploi agricole pour diffuser vos offres et vous proposer des candidatures. Pour en savoir plus contactez l'ANEFA Dordogne : anefa-dordogne@anefa.org ou 05 53 35 88 52

Rester un acteur majeur de la protection sociale

Jean-François Fruttero est revenu dans son rapport moral sur les faits marquants du mandat qui se termine et sur la nécessité de réussir les prochaines élections.



Le Président a commencé par remercier les Administrateurs pour la confiance qu'ils lui accordent.

Le bilan du mandat

Après avoir parlé des missions de service public que la MSA assure, J-F Fruttero a fait le bilan des 5 dernières années. Il s'est d'abord félicité de la réussite des mutualisations de proximité avec la MSA du Limousin.

Concernant la DSN, la MSA s'est mobilisée pour offrir aux entreprises agricoles qui emploient des CDD le TESA simplifié et le TESA+, deux solutions adaptées pour répondre à leurs obligations légales.

Le Président a ensuite rappelé le rôle de la MSA et de ses élus en période de crise. En 2018, 993 000 € de prises en charge de cotisations ont été accordées et plus de 4,6 millions d'€ depuis le début du mandat. La MSA apporte aussi un accompagnement social qui a permis à des agriculteurs en difficulté et à leur entourage familial de bénéficier d'un temps de répit. « **La MSA est présente, active et a besoin de vous, les délégués, pour aider à repérer les personnes qui sont en difficulté** ».

Cette proximité, qui est la force de la MSA, va au-delà

des situations difficiles. Elle se traduit par une présence au quotidien sur les territoires avec, par exemple, nos agences.

Les élections 2020, un enjeu pour l'avenir

JF. Fruttero a ensuite abordé les élections de janvier prochain. Seule une forte participation au scrutin donnera au monde agricole les moyens de se faire entendre, confortera la légitimité du régime agricole auprès des pouvoirs publics et lui permettra de négocier au mieux la nouvelle COG. « **Il faut une mobilisation massive qui montre que le monde agricole existe et compte** ».

Pour rester un acteur incontournable du monde agricole et rural, la MSA doit s'adapter à un contexte social en pleine évolution. C'est l'objectif du plan stratégique 2025, issu d'une réflexion sur le fonctionnement de notre Institution et sur les axes de développement. En conclusion, le Président a encouragé les élus à faire preuve de détermination et d'engagement pour continuer à agir et à écrire librement l'avenir de notre protection sociale. « **Alors, en janvier 2020, votez et faites voter autour de vous** ».



Agir pour répondre aux besoins de nos adhérents



Pierre Dagrass a rendu hommage aux élus qui, par leur engagement, font vivre les valeurs du mutualisme.

Au début de son rapport mutualiste, Pierre Dagrass a rappelé que la force de la MSA était dans sa présence sur les territoires ruraux.

S'adapter et innover

Dans un contexte sociopolitique en pleine évolution, la MSA va devoir, une nouvelle fois, s'adapter et se renouveler pour maintenir cette relation de proximité avec la population agricole et rurale.

Alors que les services publics disparaissent progressivement, notre régime poursuit sa mission sur les territoires ruraux par l'intermédiaire de ses délégués.

Pierre Dagrass s'est dit admiratif du travail réalisé par les élus. Ils constituent le maillon essentiel entre la MSA et les adhérents. « **Vous êtes le premier maillon d'une longue**

chaîne de solidarité au sein du monde rural ».

Aidés par les partenaires locaux et l'offre de services que la MSA a développée, les élus agissent pour améliorer les conditions de vie de nos agriculteurs, salariés agricoles et de leurs familles et créer du lien social sur leur territoire. C'est la force de notre régime en cette période où la population rurale se sent de plus en plus abandonnée et isolée.

Valoriser les valeurs de notre régime

Pierre Dagrass a insisté sur l'opportunité qui se présente à la MSA de mettre en avant son organisation démocratique et mutualiste, symbolisée par son réseau d'élus. « **Quand je vois tout ce que vous faites, (...), on ne peut qu'être enthousiaste quant à l'avenir de notre régime** ».

Toutefois, pour préserver la spécificité de notre régime et garantir sa pérennité, il a invité les élus à prendre leur destin en main en accentuant leur capacité d'agir pour mieux faire connaître l'importance de leur rôle.

Cela passera aussi par la réussite des prochaines élections. Les élus doivent dès maintenant passer à l'action en renouvelant leur engagement pour 2020 et en mobilisant les adhérents sur leur territoire. « **Il est certain que ces élections nous allons les préparer ensemble et les gagner** ».

ACCUEIL D'UN NOUVEL ADMINISTRATEUR

Bernard VENANCIE (collège salariés) a succédé à Michel BRUN au sein du CA à compter du 12/04/2019

Une journée pour bien préparer les élections

La MSA DLG a réuni ses Présidents des échelons locaux et Administrateurs, le 30 avril dernier à la MFR du Bergeracois à La Force, pour une journée d'information et de formation. Au programme, le bilan des activités du mandat et les élections 2020.



J-F Fruttero s'est réjoui de la forte participation des Présidents des échelons locaux et Administrateurs à cette matinée principalement consacrée aux élections.

Une présence sur tout le territoire

Le mandat 2015-2020 se termine bientôt et c'était l'occasion de faire le bilan des actions menées par les élus sur les deux départements, en collaboration avec les animatrices du territoire et les services de la MSA DLG.

Éric Poulletier, Sous-directeur de la MSA DLG, a présenté le bilan des actions en Santé-Sécurité au travail, protection sociale et offre de services. À ce jour, plus de **5 000 personnes** ont assisté aux **300 réunions** d'information et de formation proposées sur le territoire.

Informations et ateliers autour des élections

En introduction, J-F Fruttero a souligné l'importance

des prochaines élections. À un moment charnière de questionnement sur la représentativité, elles sont une opportunité pour la MSA de mettre en valeur son organisation démocratique qui donne à ses adhérents une place prépondérante.

Les grandes étapes du calendrier électoral ainsi que les informations réglementaires ont ensuite été présentées :

- Publication de la liste définitive des électeurs le 8 octobre 2019.
- Dépôt des candidatures le 19 novembre 2019.
- Publication des candidatures le 29 novembre 2019.
- Les élections se dérouleront du 20 au 31 janvier 2020.
- Le dépouillement du scrutin est fixé au 6 février 2020.

Il a été rappelé aux élus que compte tenu du redécoupage des cantons français qui a pour impact de diviser le nombre de cantons par deux, le nombre de délégués à élire pour la MSA DLG, passera de 748 à 395.

Après une présentation de la communication institutionnelle autour des élections, les Présidents des échelons locaux et Administrateurs ont participé à des ateliers portant sur 3 questions : *Que reprenez-vous de votre mandat ?*, *Comment trouver des candidats ?*, *Quels sont les plus de la MSA ?* L'objectif était d'élaborer un argumentaire pour faire naître des vocations et inciter à voter.

En fin de matinée, après une restitution des travaux, un kit de communication a été remis aux élus pour les accompagner.



Les élections représentent un véritable challenge, il doit y avoir une forte mobilisation des électeurs. En tant qu'élu, nous devons dire à nos agriculteurs qu'il est important d'aller voter pour défendre leur protection sociale.

PATRICK CECCHETTO

Président de l'échelon local de Saint-Alvère



Mon rôle dans la préparation des élections sera de dire aux habitants de mon canton qu'il faut voter pour que notre régime ne disparaisse pas et que l'on soit reconnu. Et pour cela, il faut une participation massive !

BERNADETTE DUPIN

Présidente de l'échelon local du Mas d'Agenais

Un site web dédié aux élections



Le site www.electionsmas2020.fr est ouvert depuis le 20 juin dernier. Il sera le point central

de l'information sur les élections et répondra aux interrogations et besoins de chaque public.

Riche de contenus pédagogiques, on y trouve **toutes les réponses sur les élections** : à quoi sert le vote, pourquoi se présenter, comment devenir délégué,...

Il est également possible d'y **inscrire son adresse email pour recevoir un message de rappel** à l'ouverture et à la fermeture du scrutin.

Un espace est dédié aux relais et partenaires, mettant à disposition **tous les outils nécessaires pour faire écho à la campagne** durant les mois à venir.

TELEX

MSA DLG - 4

FERMETURES DE VOS AGENCES PENDANT L'ÉTÉ

Nontron : du 20 au 22 août et le 27 août

Sarlat : les 6 et 20 août

Nérac : les 9, 23 et 30 août

Les agences et l'accueil téléphonique seront fermés

les **25 juillet, 16 et 29 août**

La réforme du CMG : plus simple, plus clair, plus rapide



Depuis la fin du mois de mai 2019, le Complément de libre choix du Mode de Garde (CMG) n'est plus versé par votre MSA.

Pajemploi est devenu l'interlocuteur central des parents qui emploient un(e) assistant(e) maternel(le) ou un(e) garde d'enfant à domicile.

Ce qui ne change pas

La demande de CMG

se fait toujours auprès de la MSA, qui enregistre aussi les changements engendrant un nouveau calcul (nouveau mode de garde, modification de la situation professionnelle ou familiale,...).

Ce qui a changé depuis fin mai 2019

- Pajemploi verse le CMG aux parents employeurs.
- Les bénéficiaires de CMG doivent déclarer chaque mois le salaire de leur employé(e) entre le 25 du mois d'emploi et

le 5 du mois suivant.

Les avantages pour les bénéficiaires de CMG : dès la déclaration effectuée sur www.pajemploi.urssaf.fr, Pajemploi communique directement le montant de CMG auquel ont droit les parents employeurs, ils ont ainsi une vue immédiate du coût réel des frais de garde.

Le CMG est versé sous un délai d'une semaine maximum après la déclaration.

Pajemploi+ pour encore plus de simplicité !

Pajemploi propose également aux parents et à leurs employé(e)s d'adhérer à un nouveau service, appelé "Pajemploi+".

Son principe : Pajemploi prélève sur le compte bancaire des parents le montant du salaire dû, après déduction du montant du CMG, puis verse le salaire total sur le compte de l'employé(e).

Pour en bénéficier, les parents et leur salarié(e) doivent, d'un commun accord, demander sa mise en place en complétant l'attestation d'adhésion en ligne sur le site pajemploi.urssaf.fr



Pour plus d'informations, consultez le site dlg.msa.fr

Rubrique Particulier > Famille, logement > Accueil du jeune enfant

Allocation de rentrée scolaire : pensez-y dès maintenant !

L'Allocation de Rentrée Scolaire (ARS) aide à financer les dépenses occasionnées par la rentrée scolaire. Pour les enfants de 16 ans ou plus, la déclaration de situation peut être effectuée en ligne dès maintenant.



L'ARS est versée, sous condition de ressources, pour les enfants âgés de 6 à 18 ans. Pour savoir si l'on peut en bénéficier et connaître son montant, il suffit de faire une simulation sur le site dlg.msa.fr

Les démarches à effectuer

Pour les enfants de 6 à 15 ans, il n'y a aucune démarche à effectuer. Le calcul et le versement de l'ARS sont automatiques en fonction de la composition et des ressources du foyer.

Pour les enfants de 16 à 18 ans, nés entre le 16 septembre 2002 et le 31 décembre 2004 inclus, les parents doivent déclarer que leur enfant est toujours scolarisé ou en apprentissage à la rentrée 2019.

La MSA facilite cette démarche en permettant aux parents d'effectuer la déclaration de situation de leur enfant de 16 ans ou plus en ligne, en se connectant à "Mon espace privé".

Montants et date de versement

Pour la rentrée scolaire 2019 des enfants entre 6 et 16 ans, l'ARS sera versée en août par votre MSA.

Pour les enfants de 16 ans à 18 ans, le paiement peut intervenir un peu plus tard car les parents doivent effectuer la déclaration de situation de leur enfant et fournir un certificat de scolarité.

Quant au montant de l'ARS, il dépend de l'âge de l'enfant :

- **368,84 €** pour les enfants âgés de 6 à 10 ans,
- **389,19 €** pour les enfants âgés de 11 à 14 ans,
- **402,67 €** pour les enfants âgés de 15 à 18 ans.

À noter : si le foyer a un revenu légèrement supérieur au plafond de ressources, il peut percevoir une allocation partielle appelée "allocation de rentrée scolaire différentielle".



Effectuez votre déclaration en ligne

Rubrique Mon espace privé > Déclaration de situation des 16-18 ans pour l'Allocation de Rentrée Scolaire

Des cantons en mouvement

Par sa présence sur le terrain, l' élu assure un rôle essentiel d'animateur et de relais entre la MSA et les assurés. Retour sur des actions menées par la MSA avec la participation des délégués territoriaux.

L'agriculture à l'honneur



La foire exposition de Bergerac s'est tenue du 3 au 5 mai sur la plaine de Picquecailloux. Un espace agricole a permis aux visiteurs d'échanger avec des agriculteurs, de découvrir le secteur et ses métiers. La MSA DLG

était présente par l'intermédiaire d'un stand tenu par les services SST et AMD. Les agriculteurs ont ainsi pu être sensibilisés à des problématiques telles que l'exposition au risque chimique, les chutes de hauteur ou la manipulation bovins.

Mieux accompagner la transmission



En signant une convention, le 7 mai dernier à Coulounieix-Chamiers, la Chambre d'agriculture et la MSA DLG ont voulu associer leurs compétences pour optimiser l'accompagnement à la transmission en Dordogne.

C'est ensemble que les deux structures envisagent désormais de recevoir les agriculteurs souhaitant cesser leur activité afin de leur apporter une information la plus complète possible.

Garantir le bien-être de l'homme et du cheval



Le service Santé-Sécurité au Travail de la MSA DLG et l'Institut français du cheval et de l'équitation ont organisé une journée rencontre équine, le 27 mai au lycée agricole de Nérac. Des conférences ont été proposées le ma-

tin portant notamment sur le comportement du cheval, la nécessaire préparation physique et mentale du cavalier ou l'hygiène de vie pour durer à haut niveau. L'après-midi, des ateliers avec des chevaux ont permis de montrer comment bien s'échauffer et travailler un cheval dans de meilleures conditions.

Des projets pour mieux vivre sur son territoire



Une charte des solidarités des seniors a été signée par la MSA DLG et la Communauté de Communes Isle Vern Salembre en décembre 2017. Elle a pour vocation de lutter contre l'isolement et développer les solidarités envers

les plus de 55 ans. Après la réalisation d'un diagnostic, les habitants étaient invités, le jeudi 13 juin à Montrem, à la restitution des groupes de travail portant sur les thèmes de la mobilité, l'accès à l'information et le numérique.

La MSA présente aux deux journées de l'élevage



Le même jour que la journée de l'élevage à Monflanquin, la nouvelle édition de "Élevage et territoire" s'est déroulée à Sigoulès le 15 juin dernier. Le public a pu découvrir les animaux exposés, les stands ou participer

aux démonstrations que proposaient les organisateurs. Le service SST de la MSA DLG a animé un stand pour faire la promotion des actions de prévention auprès des éleveurs et des viticulteurs. Un siège vigne électrique était également mis à disposition pour un essai dans les vignes voisines.

Améliorer les conditions de vie des familles



La Communauté de Communes des Bastides en Haut-Agenais Périgord, la CAF 47 et la MSA DLG ont signé la charte territoriale « Avec les familles » et la Convention Territoriale Globale, le 28 juin 2019 à Monflan-

quin. Elle permettra de mettre en œuvre des actions adaptées afin d'améliorer l'accès aux services des familles dans un contexte d'inégalités territoriales. La Charte, mise en place sur 3 ans, sera suivie par un comité de pilotage qui validera les projets issus des différents travaux.



Si vous souhaitez réaliser une action ou une formation sur votre canton, n'hésitez pas à contacter vos animatrices de l'Échelon Local.